



N°2019/24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 SEPTEMBRE 2019  
OBJET :  
CHANGEMENT CONTRAT LOCATION DU PHOTOCOPIEUR**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois septembre, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le seize septembre 2019, se sont réunis à vingt heures trente minutes en la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,

Etaient présents : Damien GUIBOUT, Valérie PIERRES, Florence ALLIOT-BERCHICHE, Maurice PERRAULT, Evelyne PETIT, Gontran de VILLELE.

Etaient absents : Marc SIMONNEAUX (donne pouvoir à Valérie PIERRES), Eric CUENOT (donne son pouvoir à Damien GUIBOUT), Thierry CORBEL, Bérénice RAMBAUD.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Valérie PIERRES

**EN EXERCICE : 10**

**PRÉSENTS : 6**

**VOTANTS : 8**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat du photocopieur actuel (XEROX) n'étant pas satisfaisant (dépassement de copies) nous avons consulté plusieurs entreprises à ce sujet.

Monsieur le Maire présente 5 propositions de société, répondant aux critères énoncés ci-dessus

Après comparaison, l'offre la mieux disante est celle de la société BUROTEAM pour un appareil RICOH IM C 2000, matériel loué à la Société GRENKE.

Montant de la location versé à la Société GRENKE : 118.80 € TTC par mois pendant 63 mois,  
Montant de la maintenance/entretien versé à la Société BUROTEAM 90.00€ TTC par trimestre pendant 63 mois,

La Société BUROTEAM prendra en charge le rachat du contrat de location restant, sur le matériel XEROX pour un montant de 3 207.06 TTC.

Un courrier en recommandé sera envoyé à la société XEROBAIL pour confirmer le terme de ce contrat, et de faire d'importantes économies.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants**

**ACCEPTE** la proposition la mieux disante, proposée par la société de la société BUROTEAM pour un appareil RIXOH IM C 2000.

Montant de la location versé à la Société GRENKE : 118.80 € TTC par mois pendant 63 mois,  
Montant de la maintenance versé à la Société BUROTEAM 90.00€ TTC par trimestre pendant 63 mois,  
La Société BUROTEAM prendra en charge le rachat du contrat de location restant, sur le matériel XEROX pour un montant de 3 207.06 TTC.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Maire,

**Damien GUIBOUT**



Copie transmise au :  
- Représentant de l'État,  
- Trésorier Comptable de la Collectivité.